

DECRET N° 90-53 du 14 mars 1990

portant Composition du Gouvernement
de Transition.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- Vu l'Ordonnance n° 90-001 du 1er mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance n° 90-002 du 1er mars 1990 portant dissolution de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire ;
- VU l'Ordonnance n° 90-003 du 1er mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
- VU l'Ordonnance n° 90-004 du 1er mars 1990 portant création du Haut Conseil de la République ;
- VU le Décret n° 90-42 du 1er mars 1990 portant dissolution du Conseil Exécutif National ;
- VU le Décret n° 90-43 du 1er mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret n° 90-45 du 2 mars 1990 portant Gouvernement Intérimaire de la République du Bénin ;
- VU la Délibération du Haut Conseil de la République en date du 10 mars 1990 portant approbation de la liste des Ministres ;

DECRETE :

Article 1er. - Le Gouvernement de transition de la République du Bénin est composé comme suit :

- Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre de la Défense Nationale : Monsieur SOGLO Nicéphore
- Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
Publique et de l'Administration Terri- : Maître FELIHO Florentin
toriale (MISPAT)

.../...

- Ministre du Plan et de la Statistique (MPS) : Monsieur DOSSOU Paul
- Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative (MDRAC) : Monsieur N'DIAYE Adamou
- Ministre de l'Equipeement et des Transports (MET) : Monsieur SARRE Eustache
- Ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Entreprises Publiques (MIEEP) : Monsieur ADEKOUNTE Fatiou
- Ministre des Finances (MF) : Monsieur LEMON Idelphonse
- Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme (MCAT) : Monsieur ADJAHO Richard
- Ministre de la Justice et de la Législation (MJL) : Monsieur YEHOUESSI Yves
- Ministre de l'Education Nationale (MEN) : Professeur HOUNTONDI Paulin
- Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (MCJS) : Monsieur DRAMANE Karim
- Ministre du Travail et des Affaires Sociales (MTAS) : Madame AHOYO Véronique
- Ministre de la Santé Publique (MSP) : Mdame LAWSON Véronique
- Ministre de l'Information et des Communications (MIC) : Monsieur TCHICHI Toussaint
- Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération (MAEC) : Monsieur NATTA Théophile

.../...

Article 2.- Le présent décret qui abroge le décret N° 90- 45 du 2 Mars 1990, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

COTONOU, le 14 Mars 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,



Mathieu KEREKOU.-

LE Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,



SOGLO Nicéphore.

Ampliatiions : PR 15 Haut Conseil 10 CPC 6 PPC 6 SGG 4 Ministres et
Préfets 22 X 2 = 44 EMG/FAP + Etats-Majors 16 DAFA des Ministères +
SG/CEAP 23 Intéressés 23 IGE et ses Sections 4 DC/MIL/FR 4 ADC/PR 2
Protocole/PR 4 SPD 2 SDI 2 DB-DCF 8 DSDV-DTCP-DI 4 X 3 = 12 DPE-DLC-
INSAE-6 CONAFERMO 4 DCCT 2 ONEPI-Gde Chanc. ABP 3 BN-UNB-FASJEP 6
BCP 2 CCIB 4 JORB 1.